

DIRIGER EN TEMPS DE CRISE

Une formation juridique pratique à l'usage du dirigeant

Programme détaillé de la formation

- **Savoir identifier les difficultés**

- Réflexions autour de la notion de droit des entreprises en difficulté (Retours d'expérience ; questionnement : Qu'est-ce que le droit des entreprises en difficulté ? Pourquoi est-il important pour le dirigeant de connaître les notions clés en la matière ?)
- Savoir identifier les difficultés (signaux d'alerte et notion de cessation des paiements)
- Quand faut-il se tourner vers le tribunal ?

- **Connaître les outils de prévention des difficultés**

- Que faire pour prévenir les difficultés ? Quels sont les outils offerts par le droit pour aider le dirigeant à se restructurer
- Quand et pourquoi solliciter une procédure ?
- Présentation des procédures de mandat ad hoc et de conciliation, principales caractéristiques communes et différences entre ces procédures

- **Comprendre le cadre judiciaire de la restructuration**

- Qu'est qu'une procédure collective ? Quelles sont les principales règles applicables (gel du passif, suspension des poursuites, poursuite des contrats en cours etc).
- Présentation des principales caractéristiques de chacune des procédures (sauvegarde, sauvegarde financière accélérée, sauvegarde accélérée, redressement judiciaire, liquidation judiciaire, rétablissement personnel)
- Quels sont les principaux acteurs ?
- La reprise d'entreprise à « la barre » du tribunal
- Le point de vue du créancier (réflexes essentiels et conseils face à un partenaire en crise)
- Aspects sociaux (licenciements simplifiés, prise en charge AGS des créances salariales)

- **Appréhender les contours de la responsabilité en temps de crise**

- Notions clé de la responsabilité des dirigeants
- La responsabilité des créanciers
- Les actions initiées par les salariés
- Nullité de la période suspecte (un acte passé avec cocontractant en difficulté peut-il être annulé ?)